

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

QUE :

Le conseil de la municipalité a adopté le règlement 2023-12-291 fixant le taux de taxation pour l'année 2024, les tarifs compensatoires, le taux d'intérêt et de pénalité sur tous les comptes dus à la municipalité, le nombre et les dates de versements des taxes municipales.

Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 22 novembre 2024

Sylvie Mercier

Directrice générale et greffière-trésorière